



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/766
20 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT
SUPPLÉANT DE LA POLOGNE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu une lettre du Ministre polonais des affaires étrangères, datée du 5 septembre 1996, attestant que M. Artur Kłopotowski a été nommé représentant suppléant de la Pologne au Conseil de sécurité.

2. De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
